



En tant qu'autorité de surveillance, l'OFAC veille non seulement à la sécurité mais également à la sûreté de l'aviation suisse, c'est-à-dire à la protection et à la prévention contre les actes criminels ou terroristes. La perspective dans ce domaine a quelque peu changé ces dernières années. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, qui ont montré de manière dramatique combien l'aviation civile était vulnérable, les autorités du monde entier ont renforcé les mesures de sûreté.

#### **La Suisse au diapason de l'Europe**

L'Union européenne a élaboré des lois harmonisées visant à instaurer dans les pays membres un niveau de protection uniformément élevé contre le terrorisme. Elles se présentent sous la forme d'un paquet de mesures liées les unes aux autres à la manière des maillons d'une chaîne et visant à protéger les passagers et les employés du secteur aéronautique. En vertu de l'accord bilatéral avec la Communauté européenne sur le transport aérien, la Suisse a adopté ce nouvel acquis communautaire et a déjà commencé à le mettre en application, même si le niveau de sûreté des aéroports et des avions suisses était déjà très élevé, notamment parce que les bagages de soute et les bagages de cabine font l'objet de contrôles systématiques. Des inspecteurs spécialisés veillent tant au niveau national qu'au niveau européen à la mise en œuvre et au respect des

mesures de sûreté en procédant à des contrôles réguliers.

Autorité nationale compétente, l'OFAC a développé une stratégie en matière de sûreté basée sur les prescriptions de l'Union européenne et contenue dans le Programme national de sûreté. Les acteurs de l'aviation civile – les aéroports, les compagnies aériennes, les transitaires, les entreprises de restauration aériennes, les opérateurs postaux – sont tenus de s'y conformer et de l'intégrer dans leurs propres règles de sûreté.

#### **La sûreté est l'affaire de tous**

L'OFAC surveille l'application des normes nationales et internationales en procédant à des inspections. En 2005, l'office a effectué près de 90 contrôles, complétés par des tests spécifiques et des inspections inopinées. Les inspecteurs vérifient entre autres la manière dont les entreprises concernées sensibilisent leur personnel aux mesures de sûreté et à leur application. Les comptes rendus des inspections sont méticuleusement évalués, les éventuelles lacunes mises en évidence et documentées. Les entreprises ou organismes concernés sont alors tenus de prendre des mesures adéquates dans le délai imparti par l'OFAC. Ils disposent cependant d'une certaine marge de liberté dans leur mise en œuvre, l'important étant que les lacunes soient en fin de compte

éliminées. L'OFAC vérifie la bonne application des mesures envisagées en procédant à des inspections de suivi.

Ce bouquet compact de mesures demande beaucoup d'investissement puisqu'il peut se traduire par des adaptations de l'infrastructure, des modifications de processus, le respect d'exigences accrues en matière de formation et par une augmentation des coûts liés aux mesures de sûreté. Elles touchent également les passagers qui doivent subir davantage de contrôles, ce qui peut parfois rallonger les formalités d'embarquement.

### **Une cuirasse sans faille**

Il arrive parfois que les mesures de sûreté prises par l'Etat se heurtent à l'incompréhension des passagers ou des entreprises, quant elles ne suscitent pas une certaine irritation. C'est oublier que chaque mesure constitue un élément d'un bouclier qui offre la meilleure des protections possibles à l'aviation civile contre les actes terroristes. Qu'un seul de ces éléments vienne à manquer et c'est le système de protection dans son ensemble qui risque de s'effondrer. Les terroristes n'en demanderaient pas tant. Une protection efficace et durable contre le terrorisme suppose que les mêmes mesures soient appliquées par le plus grand nombre de pays. Cela suppose également que ces mesures soient perpétuellement mises à

l'épreuve et adaptées en fonction de la nature de la menace et des évolutions technologiques. L'OFAC souhaite poursuivre cette coopération dans le cadre de la communauté internationale afin que le niveau de sûreté le plus élevé soit garanti.

